

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/12/176

Objet : 176 - Marché n° VN24004 – Contrat de maintenance Oxalis

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'arrêté municipal du 1er décembre 2023 portant délégation temporaire de fonction et de signature du 30 novembre 2023 au 31 janvier 2024 inclus en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire de la commune de Vire Normandie,

Vu la proposition présentée par la société OPERIS,

Décide

- De signer le marché n° VN24004 - **Contrat de maintenance OXALIS**, avec la société OPERIS, domiciliée 130, avenue Claude Antoine Peccot – 44700 ORVAULT.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois par périodes d'un an.

Le montant annuel du contrat s'élève à 10 826 € HT.

Fait à Vire Normandie, le 7 décembre 2023

Pour le Maire de Vire Normandie empêché
et par délégation
L'Adjointe au Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231214-176-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Publication : 14/12/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Nicole DESMOTTES

